

Rapport du Compte administratif 2016 Ville de MALAKOFF



Table des matières

Introduction :	3
I) Section de fonctionnement	4
A) Les dépenses de fonctionnement	4
1) Structure des dépenses de fonctionnement	4
2) Charges à caractère général : les achats de biens et de services	5
3) Les dépenses de personnel	6
4) Les charges de gestion courante	7
5) Charges financières	7
B) Les recettes de fonctionnement	8
1) Structures des recettes de fonctionnement	8
2) La fiscalité locale	9
3) Les dotations versées par l'Etat et participations	10
4) Les produits de gestion courante	11
5) Les autres recettes	12
C) Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette CAF :	12
II) LES INVESTISSEMENTS	14
A) Les dépenses d'investissement	14
1) Les dépenses d'équipement	15
2) Les opérations d'aménagement	15
3) Le remboursement du capital de la dette	15
4) Les subventions d'équipement versée	16
B) Le financement de l'investissement	16
1) Autofinancement nette (Epargne nette)	16
2) Subventions d'investissement reçues	17
3) Fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement	17
4) Excédent de fonctionnement capitalisé :	17
5) Le produit des cessions d'immobilisations	18
6) Le recours à l'emprunt	18
III) AFFECTATION DES RESULTATS	20

Introduction :

Le compte administratif et le compte de gestion présentent les résultats de l'exécution des budgets de l'année N-1.

En application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs. Ces deux documents retracent l'exécution des budgets et doivent présenter des résultats d'exécution identiques aussi bien en fonctionnement qu'en investissement

Pour rappel, les résultats de clôture de l'exercice 2016 ont été constatés en début d'année 2017 et ont permis de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dès le budget primitif 2017. Ainsi les résultats de la section de fonctionnement, le besoin en financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ont été inscrits par anticipation au budget primitif 2017. *L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.*

C'est dans cet esprit que le compte administratif de la commune et le compte de gestion de l'exercice 2016 vous sont présentés.

Pour information, l'exercice 2016 a été marqué par plusieurs évènements :

- La démarche participative au travers des rencontres Malakoff & Moi. Cette démarche s'est traduite par la mise en œuvre progressive des 28 engagements pris par la Municipalité le 30 juin 2016. Elle se poursuit sur 2017 ;
- La municipalisation de trois crèches départementales au 1^{er} janvier 2016;
- Le début de l'Entente Intercommunale conclue avec Bagneux pour la gestion de la restauration collective ;
- La Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et de l'Etablissement Public Territorial VALLEE SUD_GRAND PARIS ;
- Les derniers effets du transfert du laboratoire du CMS au Groupement de Coopération Sanitaire ;
- L'Intégration des résultats du compte administratif 2012 de l'Ex-Caisse des écoles.

Tableau des réalisations 2016:

SECTION	DEPENSES			RECETTES		
	Prévisions 2016	Réalisation 2016	% de réalisation	Prévisions 2016	Réalisation 2016	% de réalisation
Fonctionnement	59 638 252.17 €	57 402 883.41€	96.25 %	59 638 252.17 €	60 279 356 €	101.07%
Investissement	20 444 721.05 €	19 338 847.91€	94.59%	20 444 721.05€	18 509 519.25 €	90.53%
TOTAL	80 082 973.22€	76 741 731.32€	95.83 %	80 082 973.22€	78 788 875.25 €	98.38%

I) Section de fonctionnement

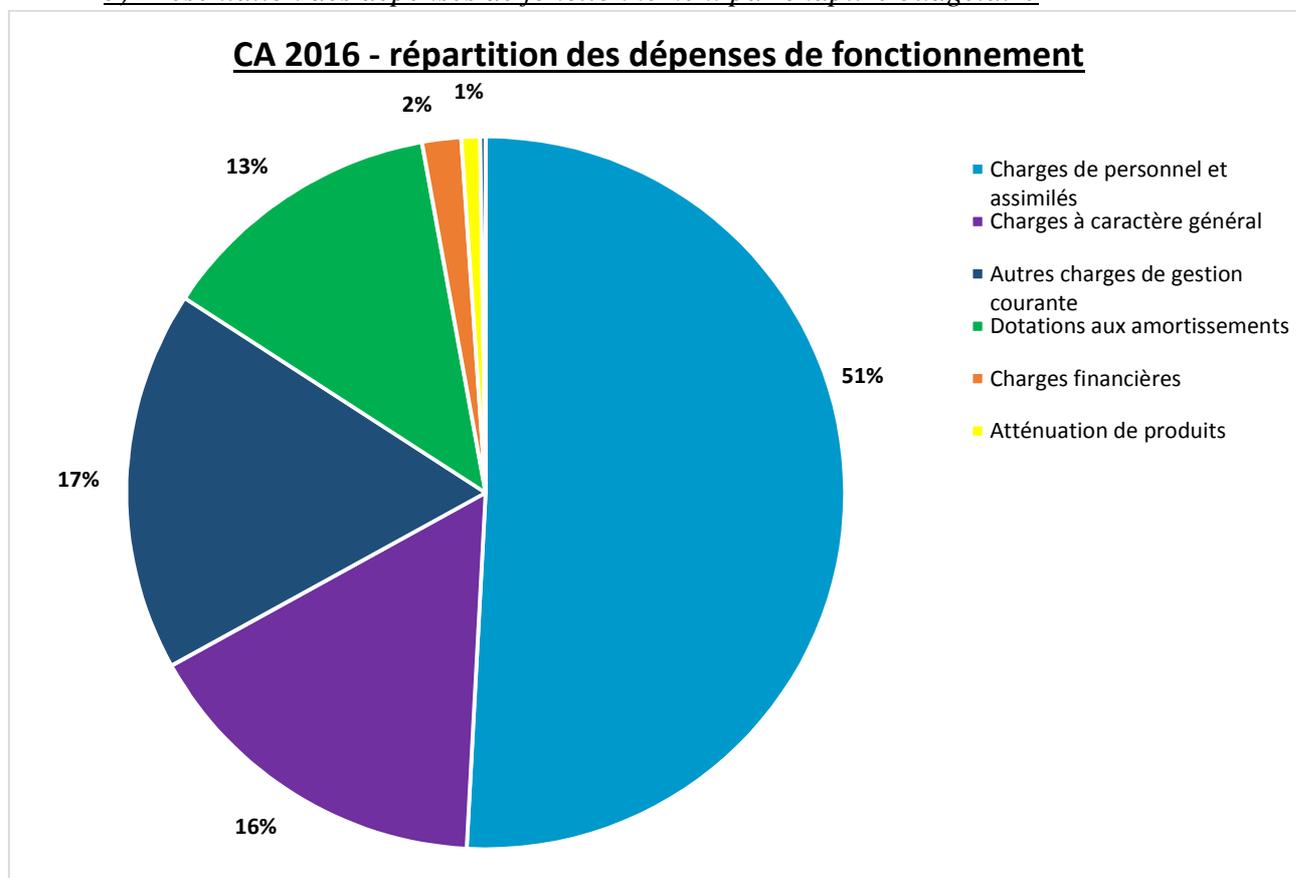
A) Les dépenses de fonctionnement

1) Structure des dépenses de fonctionnement

a) Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016
Masse salariale	29 182 182.71 €
Total budget des services	9 716 579.62 €
Subventions aux personnes morales de droit privé	780 552.00 €
Intérêts de la dette	1 005 244.67 €
Autres dépenses	622 436.69 €
FCCT	8 181 691 €
FPIC	477 427 €
Autofinancement (dont dotations aux amortissements)	7 436 769.72 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	57 402 882.41 €

b) Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire



CHAP	OPERATIONS REELLES	CA 2015	CA 2016	Evolution
011	Charges à caractère général	8 814 728	9 244 913	4,88%
012	Charges de personnel et assimilés	26 756 210	29 182 183	9,07%
014	Atténuation de produits	489 221	489 427	0,04%
	<i>dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	477 427	477 427	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 607 652	9 905 787	516,16%
	<i>dont contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)</i>	0	8 181 691	100,00%
	<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	685 282	780 552	13,90%
	<i>dont subvention d'équilibre au CCAS</i>	382 150	350 000	-8,41%
	<i>dont frais de mission et de formation des élus</i>	269 004	272 437	1,28%
66	Charges financières	1 032 364	1 005 245	-2,63%
	<i>dont intérêts de la dette</i>	1 057 429	1 044 093	-1,26%
67	Charges exceptionnelles	59 991	45 559	-24,06%
68	Dotations aux amortissements et provisions	63 000	93 000	47,62%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		38 823 166	49 966 114	28,70%
042	Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	11 243 239	7 436 770	-33,86%
	<i>dont dotations aux amortissements</i>	6 503 657	6 701 078	3,04%
	<i>dont opérations liées à des cessions immobilières</i>	4 739 583	735 691	-84,48%
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		11 243 239	7 436 770	-33,86%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		50 066 405	57 402 883	14,65%

2) Charges à caractère général : les achats de biens et de services

Ce sont les dépenses récurrentes et quotidiennes de la commune. C'est le deuxième poste de dépenses après les dépenses de fonctionnement qui concourent au fonctionnement des services municipaux. L'exercice 2016 a été impacté budgétairement par plusieurs événements : la municipalisation des crèches départementales, la création de l'Etablissement Public Territorial (EPT) et le changement de mode gestion de la restauration collective.

Ainsi, le montant des réalisations (y compris les rattachements) enregistre une hausse de 4,80%.

Les principales dépenses :

- Electricité : 1 071 341,36 € contre 1 174 784,20 € en 2015; soit une baisse de -8,90%.
- Alimentation : 782 172,51 € contre 1 453 567,68 €; soit une baisse de -46,20% qui s'explique principalement par la mise en place de l'Entente intercommunale avec BAGNEUX pour la gestion de la restauration collective, les denrées alimentaires n'étant

plus achetées directement par la ville de Malakoff. Les dépenses alimentaires de la restauration de Malakoff sont passées de 1 211 350,42 € en 2015 à 473 548,52 € en 2016.

- Fourniture de petit équipement : 633 942,03 € contre 706 835,81 € en 2015 ; soit une baisse de -10,40%.
- Maintenance : 1 100 717,90 € contre 796 736,64 € en 2016; soit une hausse de 38,10%.
- Autres frais divers : 691 602,01 € contre 625 086,97 € en 2015; soit une hausse de 10,60% qui s'explique en partie par les frais liés à l'organisation des rencontres citoyennes dans le cadre de Malakoff et Moi.

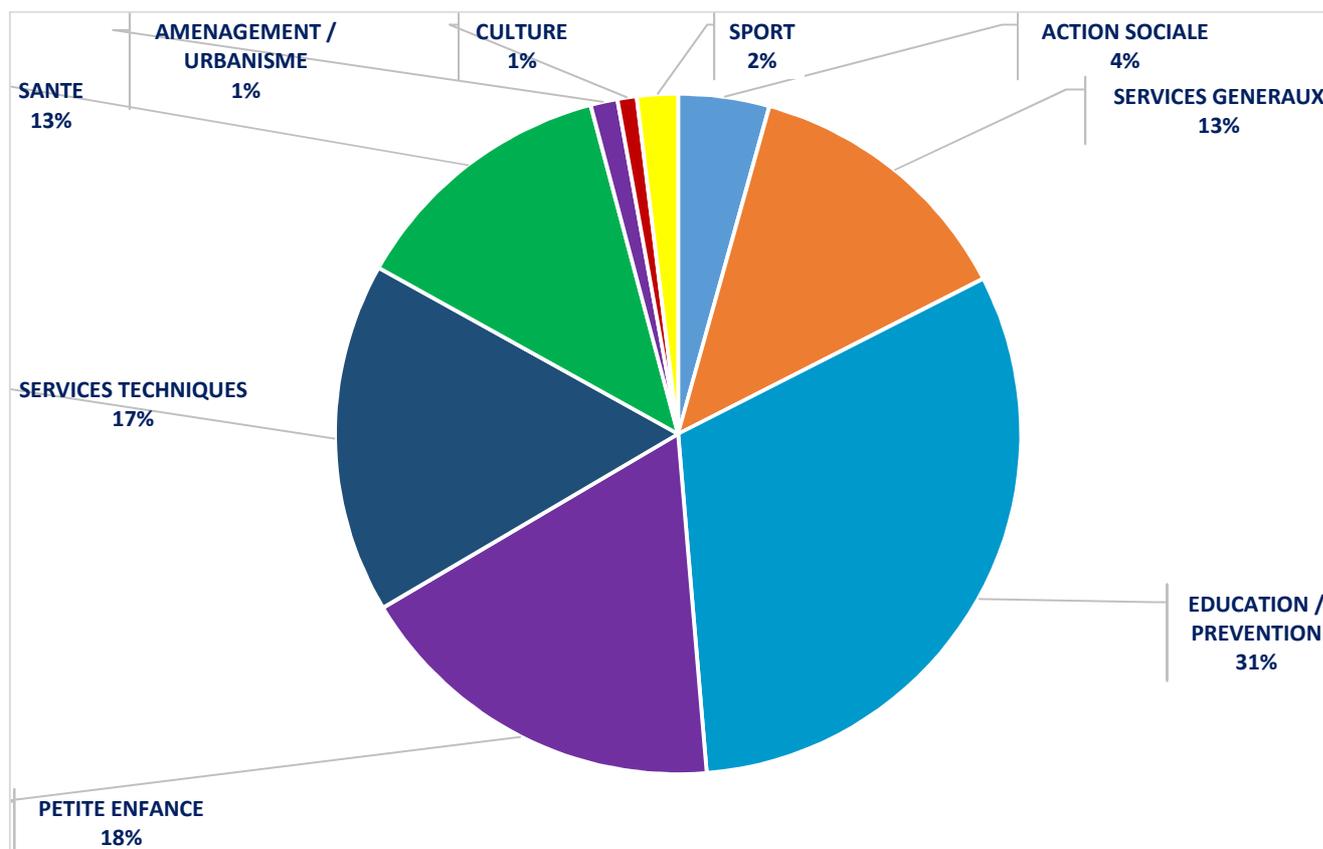
3) Les dépenses de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à **29 182 183 €** soit une hausse de 2 425 973 €.

Les principales raisons de cette augmentation :

- La rémunération principale du personnel titulaire : 12 893 252,66 € en 2016 contre 11 392 358,86 euros (+ 1 500 893,80 €). Cette hausse s'explique par le remboursement au Conseil Général des Hauts-de-Seine de la rémunération du personnel mis à disposition dans le cadre de la municipalisation au 1^{er} janvier 2016 des trois crèches départementales et par le coût des remplacements des départs des agents départementaux mis à disposition. Si l'on neutralise le coût de la municipalisation des crèches, la masse salariale 2016 des titulaires aurait été inférieure à celle de 2015, et ce malgré, une augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 et l'assouplissement des règles d'avancement de grade dont le coût a été de 250 000 €.
- Les Autres indemnités du personnel titulaire : Montant 2016 : 2 569 769,92 € contre 2 435 678,26 €. L'écart de 134 091,66 € s'explique en partie par la réévaluation du régime indemnitaire des cadres au 1er janvier 2016.
- Rémunération du personnel non titulaire : Montant 2016 : 4 604 903,36 € contre 4 016 057,03 €. Le coût de 460 000 € du au recrutement des agents non titulaires pour les remplacements dans les trois crèches départementales et des honoraires des agents d'animation explique 588 846,33 sur 2016.
- Cotisation à l'U.R.S.S.A.F. : les cotisations à l'U.R.S.S.A.F. ont enregistré une hausse 166 510,75 € en 2016 (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses de personnel par fonction sur la base du réalisé 2016.



4) Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'élèvent à **9 905 787,31 €** contre 1 607 652,17 € en 2015 soit une augmentation exceptionnelle de 8 298 135,14 € mais qui s'explique par un évènement particulier.

- La ville de Malakoff a ainsi reversé 8 181 691 € à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris en 2016. En effet, la création de l'EPT a transféré à la Commune de Malakoff la charge de prélever sur les contribuables la part de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie, taxes prélevées par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine jusqu'à sa disparition.
- Autres dépenses mais relativement stables, ce sont les subventions versées aux associations (780 552 euros) et au CCAS (350 000 euros). A noter que les subventions versées en 2016 aux associations dans le cadre de la contractualisation avec le département feront l'objet d'un remboursement par ce dernier dans leur totalité.

5) Charges financières

Le montant total des intérêts des emprunts payés aux établissements de crédit en 2016 s'élève à 1 044 092,84 € soit une baisse de -1,30% par rapport à 2015. Les emprunts à taux variable qui

représentent 26,81% de l'encours au 31/12/2016 continuent de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt depuis 2008.

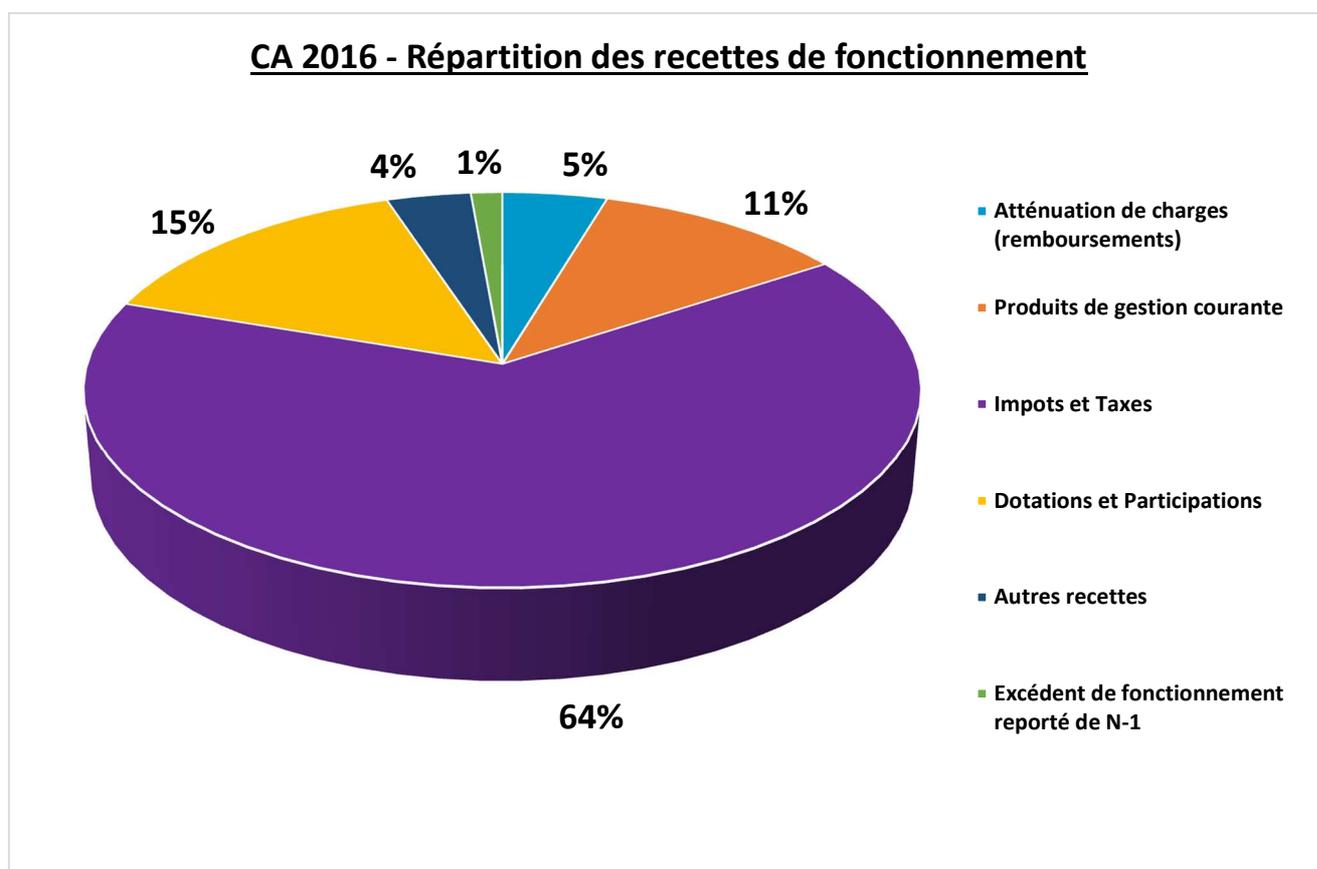
B) Les recettes de fonctionnement

1) Structures des recettes de fonctionnement

- Répartition par chapitre

CHAP	OPERATIONS REELLES	CA 2015	CA 2016	Evolution
013	Atténuation de charges	539 212	2 722 406	404,89%
	<i>dont remboursement sur rémunération</i>	539 212	2 722 406	404,89%
70	Produits de gestion courante	6 154 757	6 583 491	6,97%
	<i>dont redevances et droits de service à caractère social</i>	3 657 200	4 087 578	11,77%
73	Impôts et Taxes	29 601 590	38 203 235	29,06%
	<i>dont impôts locaux (Taxe d'habitation, taxe foncière)</i>	18 909 372	21 842 915	15,51%
	<i>dont fiscalité reversée entre collect. Attribution de compensation</i>	7 628 954	12 989 199	70,26%
	<i>dont le FSRLF</i>	1 202 289	1 193 280	-0,75%
	<i>dont la taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	1 267 022	1 338 457	5,64%
74	Dotations et Participations	9 540 370	8 712 878	-8,67%
	<i>dont Dotation Forfaitaire</i>	5 237 087	4 216 107	100,00%
	<i>dont subvention versée par le Départements</i>	126 697	628 912	396,39%
	<i>Dont subventions autres organismes (CAF,...)</i>	2 627 110	2 381 846	-9,34%
75	Autre produits de gestion courante	1 574 551	1 707 646	8,45%
	<i>dont revenus des immeubles</i>	1 136 953	1 173 060	3,18%
77	Produits exceptionnelles	4 760 522	421 133	-91,15%
	<i>dont produits des cessions immobilières</i>	4 570 945	220 089	5,64%
78	Reprise sur amortissements	32 939	60 896	84,88%
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	159 020	815 441	412,79%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 362 961,27	59 227 126,28	13,11%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 103 191	1 052 230	
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 103 190,92	1 052 229,72	-4,62%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 466 152,19	60 279 356,00	12,74%

- Répartition des recettes de fonctionnement



2) La fiscalité locale

La fiscalité locale est constituée du produits des impôts et taxes locaux. Avec un montant total de **38 203 235,35 €** contre 29 601 859,66 € en 2015, elle représente 64,50% des recettes réelles de fonctionnement.

Elle comprend :

- Les produits des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) dont le montant total réalisé en 2016 est de 21 842 915 € contre 18 909 372 € en 2015. La hausse de 2 933 543,00 € s'explique essentiellement par le fait que depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune encaisse pour le compte de l'Etablissement Public Territorial VALLEE SUD GRAND PARIS, la part de la Taxe d'Habitation (TH) que percevait l'ancienne Communauté d'Agglomération Sud de Seine (Montant TH encaissé au 31 décembre 2015 : 2 802 222 €).
- L'allocation de compensation versée par la Métropole Grand Paris (MGP). Le montant réalisé en 2016 s'élève à 12 989 199 € dont :
 - 7 628 954 € perçue pour la commune au titre des allocations compensatrices ;
 - 5 360 245 € (Ancienne compensation part salaire de la Taxe Professionnelle DCPS) reversés par la commune à l'Etablissement Public VALLEE SUD GRAND PARIS.

- Les droits de mutation ou taxe de publicité foncière perçue sont de 1 338 457,22 € en 2016 contre 1 267 002,10 € en 2015 soit une hausse de 5,60%. Ils s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (logements, locaux professionnels ou commerciaux, terrains etc), aux droits afférents (usufruit, nue-propriété), ainsi qu'à certains titres de sociétés. Ils représentent 5,09% du montant du bien ancien. Dans le détail, la commune perçoit 1,2% et le département un impôt représentant 3,8% du prix de cession.
- Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FRSRIF) reste stable sur 2016 avec un montant perçu de 1 193 280 € contre 1 202 289 € en 2015. Ce fonds a été créé pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale est spécifique à la région Ile-de-France.

3) Les dotations versées par l'Etat et participations

Elles représentent 14,7% des recettes réelles de fonctionnement et proviennent de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et d'autres organismes comme la CAF.

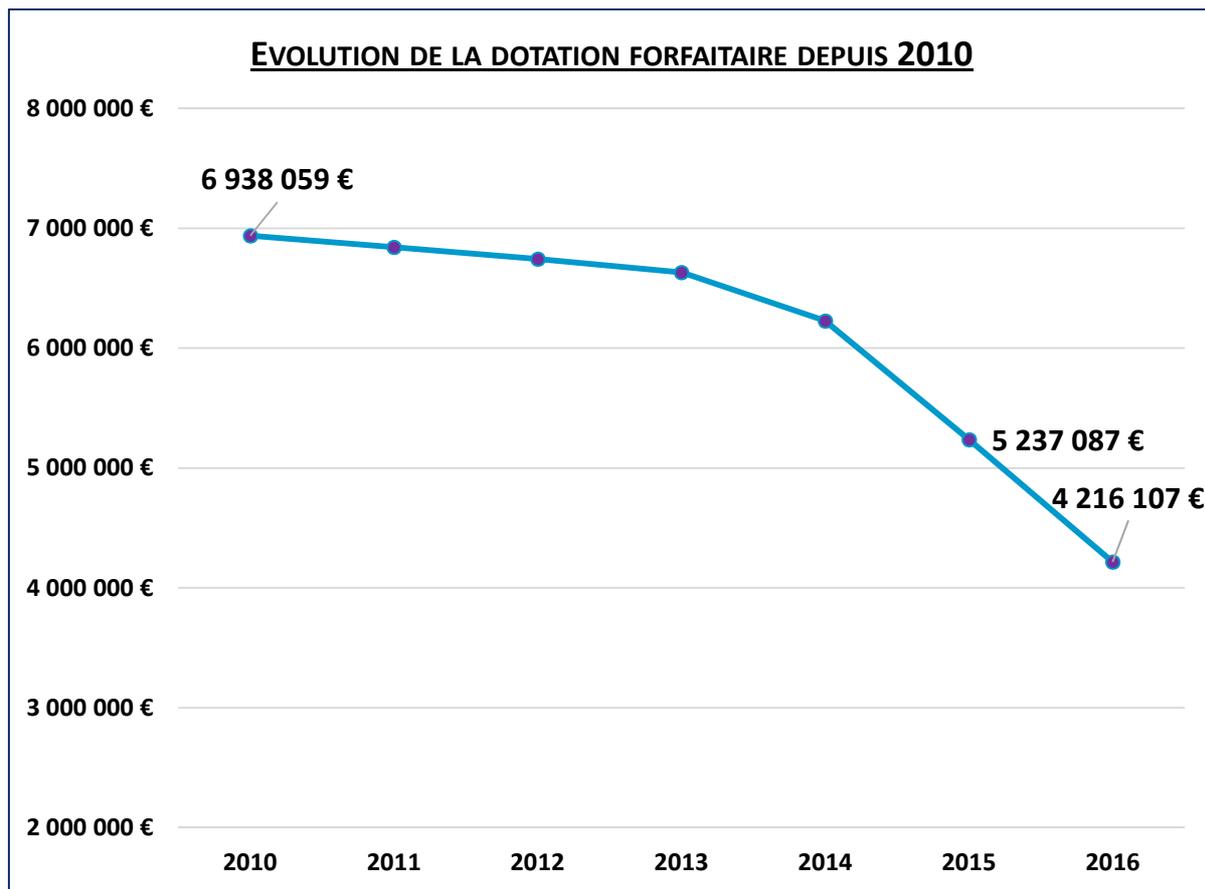
Le montant réalisé en 2016 est de **8 712 877,82 €** contre 9 540 370,35 € en 2015, soit une baisse de 8,7%, qui s'explique en grande partie par une nouvelle baisse de la Dotation Forfaitaire versée par l'Etat.

- **L'évolution de la dotation forfaitaire :**

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques s'est poursuivie en 2016.

	2014	2015	2016
Bloc communal	840	2071	2071
départements	476	1148	1148
Régions	184	451	451
Total	1500	3670	3670

Pour Malakoff, le montant de la dotation forfaitaire est en baisse de 1 020 980 € en 2016. Elle est passée de 6 938 059 € en 2010 à **4 216 107 €** en 2016, soit une baisse de 39 %.



- **La dotation de solidarité urbaine (DSU) et Dotation générale de Décentralisation :**

Ces 2 dotations n'ont pas évolué. Leur montant reste identique, avec un montant perçu respectivement de **270 069 €** et de **262 705 €**.

- **Participations des autres organismes :**

La grande majorité des participations sont versées par la Caisses des Allocations Familiales soit **2 381 845,53 €** contre **2 627 110,39 €** en 2015. Ces participations enregistrent une baisse de 9,4%.

4) Les produits de gestion courante

Les recettes réalisées sur 2016 s'élèvent à **6 583 491,44 €**. Elles sont en progression de 6,9%. Ce chapitre budgétaire regroupe principalement les recettes des services qui font l'objet d'une facturation aux usagers tels que la restauration municipale, les soins pratiqués au CMS, la participation des familles à l'accueil de loisir ou aux centres de vacances...

Les principaux composants de ce chapitre sont les suivants :

- Les redevances et droits des services à caractère social (centre municipal de santé, centre de loisirs, centres sociaux, crèches, halte-garderie, Centres des vacances). Montant encaissé en 2016 : **4 087 577,67 €** contre **3 657 200,01 €** en 2015. La hausse de 11,7%

s'explique par l'inscription des recettes de municipalisation des trois crèches départementales ;

- Les cantines et études surveillées. Le montant encaissé en 2016 est en baisse de 16.1% sur 2015 (1 135 443,35 € contre 1 352 633,97 € en 2015). Cette baisse se justifie par la baisse des encaissements de recettes par les régies des Centres De Loisirs en 2016, très certainement liée d'une diminution de la fréquentation ;
- Dans le cadre de la municipalisation des trois crèches départementales, le Conseil Général des Hauts de Seine doit rembourser à la commune des frais de fonctionnement pour un montant de 2 722 405,92 €.

5) Les autres recettes

Le montant réalisé en 2016 est de **2 189 674,64 €** soit baisse de 4 178 337,42 € par rapport à 2015. Il faut noter que le niveau 2015 était exceptionnellement haut grâce à des cessions immobilières importantes réalisées cette année-là. (4 570 945,27 €).

C) Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette CAF :

De la section de fonctionnement, peut être déduite une série d'informations permettant, à des niveaux de détail plus ou moins fin, de caractériser la situation financière de la commune. Ces informations informent sur la structure financière de la ville et permettent de déterminer le niveau de l'épargne nette disponible pour le financement propre de l'investissement.

DETERMINATION DE L'EPARGNE NETTE	CA 2015	CA 2016	EVOLUTION
Recettes de gestion	47 410 750	57 929 656	22,19%
Autres recettes réelles	189 577	201 044	6,05%
TOTAL DES RECETTES (A)	47 600 327	58 130 700	22,12%
Dépenses de gestion	37 667 811	48 822 310	29,61%
Charges financières	1 032 364	1 044 093	1,14%
Autres charges réelles	59 991	45 559	-24,06%
TOTAL DES DEPENSES (B)	38 760 166	49 911 962	28,77%
EPARGNE BRUTE = (A)-(B)	8 840 161	8 218 739	-7,03%
Remboursement du capital de l'emprunt (C)	2 950 476	2 962 570	0,41%
EPARGNE NETTE = (A)-(B)-(C)	5 889 685	5 256 169	-10,76%

La forte augmentation en 2016 de dépenses de gestion s'explique par l'inscription pour la 1^{ère} fois en 2016 du FCCT, par l'impact de la municipalisation des crèches sur les charges de personnel, et par la hausse des dépenses courantes de fonctionnement. De plus, à cela est venue s'ajouter une baisse des dotations et participations, et notamment de la dotation forfaitaire en diminution de 19.50% en 2016. Cette situation où les recettes augmentent moins rapidement que les dépenses justifie le recul de l'épargne nette. A noter que, bien que l'épargne nette soit en recul, elle reste à un niveau satisfaisant. Elle est positive, et elle permet d'assurer le remboursement en capital de l'emprunt et le financement d'une partie de l'investissement en fonds propre.

2eme partie :
Le Budget d'Investissement

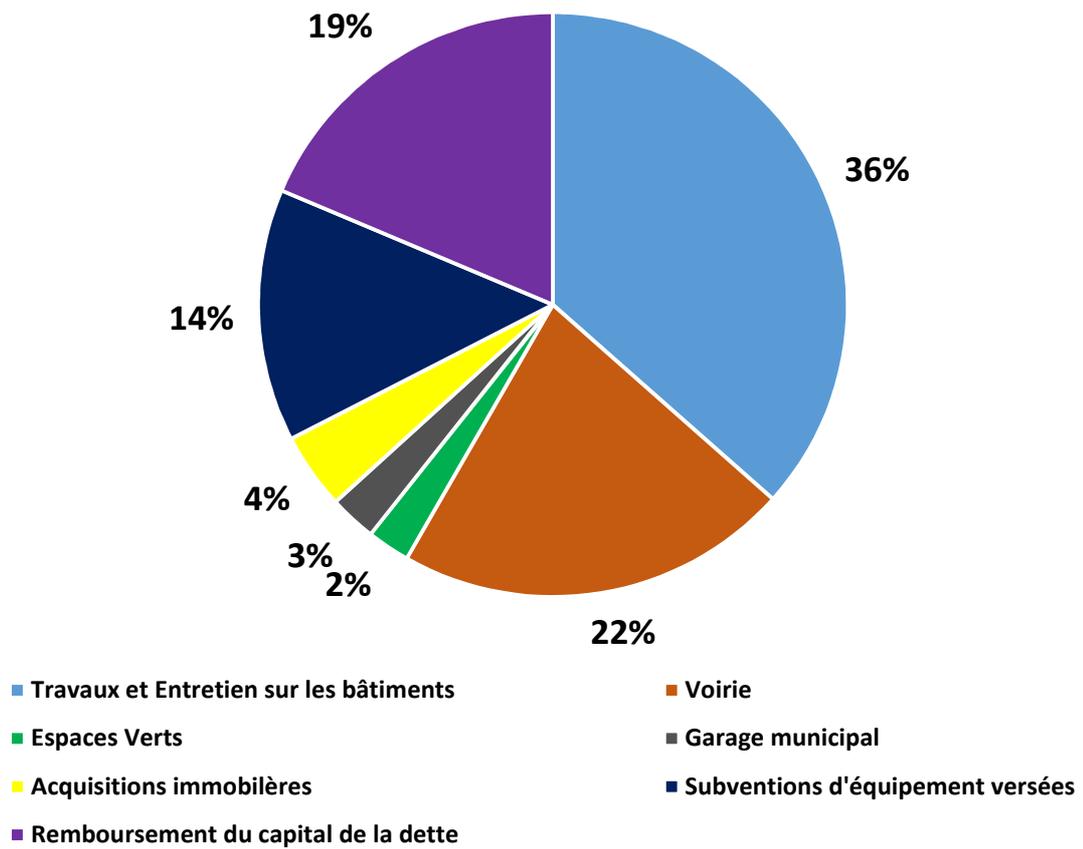
Investissement



II) LES INVESTISSEMENTS

A) Les dépenses d'investissement

Répartition des principales dépenses d'investissement



1) Les dépenses d'équipement

En 2016, le montant total des dépenses réelles d'équipement réalisées (*Hors subvention d'équipement versée*) s'élève à **11 983 908,96 €** dont :

- 7 888 388,38 € pour les dépenses réelles d'investissement mandatées en 2016 (effectivement payées sur 2016)
- 4 095 520,58 € pour les Restes A Réalisés (RAR) qui correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées au 31/12/2016.

SERVICE	Principaux travaux	CA 2016	Restes à réaliser
BATIMENT	Total	3 554 727	2 268 384
	Offices de restauration - travaux pour passage en liaison froide	1 346 600	50 310
	Construction du Garage Municipal et du CTM	661 783	1 910 928
<i>dont</i>	Réaménagement et mise en accessibilité de l'Hôtel de ville	376 335	45 315
	Gymnase Rousseau - travaux d'installation de nouveaux systèmes de régulation, de chauffage, ventilation et de climatisation	176 358	64 707
VOIRIE	Total	2 113 791	1 338 110
	Réfection diverses rues communales	1 290 179	593 212
	Enfouissement des réseaux	355 632	672 549
<i>dont</i>	Rénovation de l'éclairage extérieur dans les groupes scolaires	349 602	21 691
	acquisitions de matériels de voirie (horodateurs, panneaux de signalisation, etc...)	78 496	45 758
ESPACES VERTS	Total	346 961	27 283
	pose des clôtures et jardinières	324 353	27 283
GARAGE	Total	403 692	9 893
	Acquisition d'une balayeuse	157 560	
	Acquisition de deux véhicules multi benne	134 880	
	Acquisition d'un véhicule frigorifique	29 880	
	Acquisition de 3 véhicules	79 140	

2) Les opérations d'aménagement

Dans le cadre de ses grands projets structurants, la Ville de Malakoff a acquis en 2016 un bien immobilier situé rue Louis GIRARD pour un montant de 668 000 €.

3) Le remboursement du capital de la dette

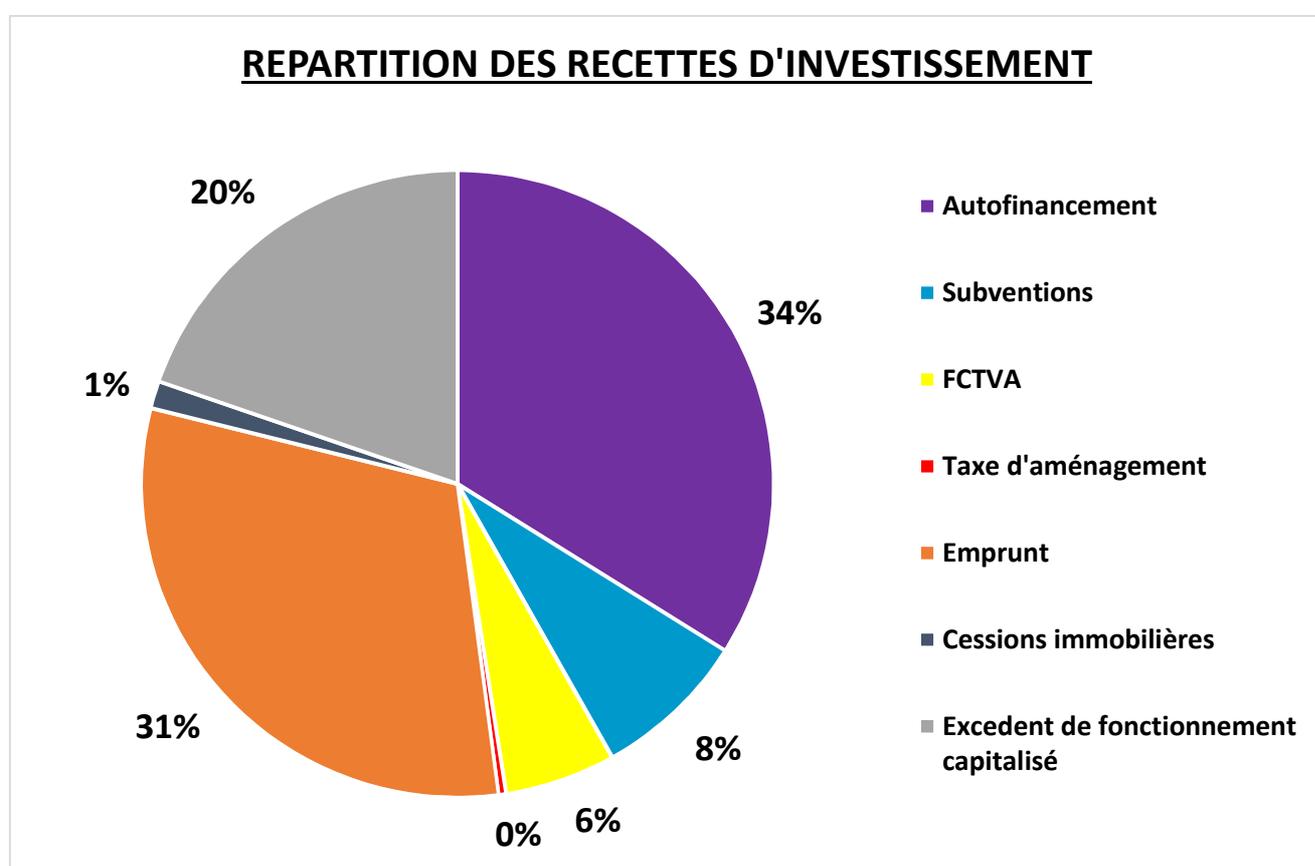
Le montant total du capital de la dette remboursé en 2016 est de **2 962 569,91 €** contre 2 950 476,04 € en 2015 ; soit une légère hausse de 4%.

4) Les subventions d'équipement versée

2 225 928 € ont été versés sur l'exercice 2016 dont :

- 2 050 000 € à l'OPH de Malakoff. A noter qu'en 2016 il s'agissait du dernier versement de cette subvention puisque la ville, dans le cadre du rachat de l'OPH par la SAIEM Fonds des Groux, entrera au capital de la SAEIM en 2017 via une opération de recapitalisation.
- 175 928 € au titre du premier versement pour travaux réalisés sur la cuisine centrale de Bagneux en application des modalités prévues par la convention d'Entente Intercommunale.

B) Le financement de l'investissement



1) Autofinancement nette (Epargne nette)

Comme il a été vu plus haut dans le rapport, la capacité d'autofinancement brute (CAF brute) est de 8 218 738,58 € en 2016. Elle permet de couvrir prioritairement le remboursement de la dette en capital (2 962 569,91 €). Le solde de 5 256 168,67 € correspond alors à la CAF nette et permet l'autofinancement d'une partie des projets investissement.

2) Subventions d'investissement reçues

Ces subventions ont été versées à la commune dans le cadre de réalisation de projets d'investissement précis. Montant total : 1 230 109,84 euros dont :

- **680 851,75 €** versés par SIPPEREC pour les travaux d'enfouissement des réseaux dans diverses rues communales ;
- **33 444,00 €** versés par la CAF pour les travaux de rénovation des locaux de la crèche FAMILIALE/P'ETITE GAMBETTE ;
- **18 5560 €** versés par la CAF pour les travaux d'aménagement de la cuisine et achat d'équipement pour réchauffer les plats dans la crèche FAMILIEL/P'ETITE GAMBETTE ;
- **150 000 €** (1^{er} versement) versés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement 2016/2018 signé avec la commune de Malakoff ;
- **50 491,34 €** versés par le Conseil Départemental pour la municipalisation des routes départementales ;
- **63 641,47 €** versés par le Conseil Départemental pour les travaux d'enfouissement des réseaux dans la commune ;
- **22 970 €** versés par le Conseil Départemental pour les travaux de chauffage à l'école Paul Vaillant Couturier (PVC) ;
- **39 323,05 €** versés pour les travaux d'installation à l'école Jean Jaurès de vanne cascade de chaudière.

3) Fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement

- Le FCTVA : **878 179,19 €** en 2016 : l'Etat attribue aux collectivités locales des subventions d'investissement en compensation de la TVA acquittée sur leurs investissements réels. Cette recette est calculée sur la base des dépenses d'équipements réalisées en 2015 et du taux de récupération de la TVA fixé par l'Etat.
- Taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toute nature soumises à un régime d'autorisation. Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) et au Plafond Légal de Densité (PLD). En 2016, le montant versé à la commune de Malakoff est de **60 247,27 €**.

4) Excédent de fonctionnement capitalisé :

Il correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement lors de l'exercice N-1 et que les membres du conseil municipal ont décidé en 2016 de réinjecter en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement. En 2016, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'est élevé à **3 050 497,72 €**.

5) Le produit des cessions d'immobilisations

Les recettes générées par les cessions d'immobilisations permettent de financer en partie des futurs projets d'investissement.

En 2016, la ville de Malakoff a encaissé une recette de **220 089 €** dont :

- Cessions de biens immobiliers (terrains, fours, ...) : 158 563 €
- Cessions de véhicules : 61 276 €

6) Le recours à l'emprunt

Le montant total emprunté fin 2016 s'élève à **4 798 511,02 €** pour une prévision en début d'année 2016 de 5 793 931,84 € inscrite au budget 2016. 2 198 511,02 € ont été mobilisés tout au long de l'année pour faire face aux besoins réels de financement des travaux et 2 600 000 € ont été reportés sur l'exercice 2017. Au 31 décembre 2016, l'encours de dette (34 850 893,73 €) est stable par rapport à la situation de 2015 (34 865 184,28 €). La commune de Malakoff a emprunté en 2016 autant qu'elle a remboursé.

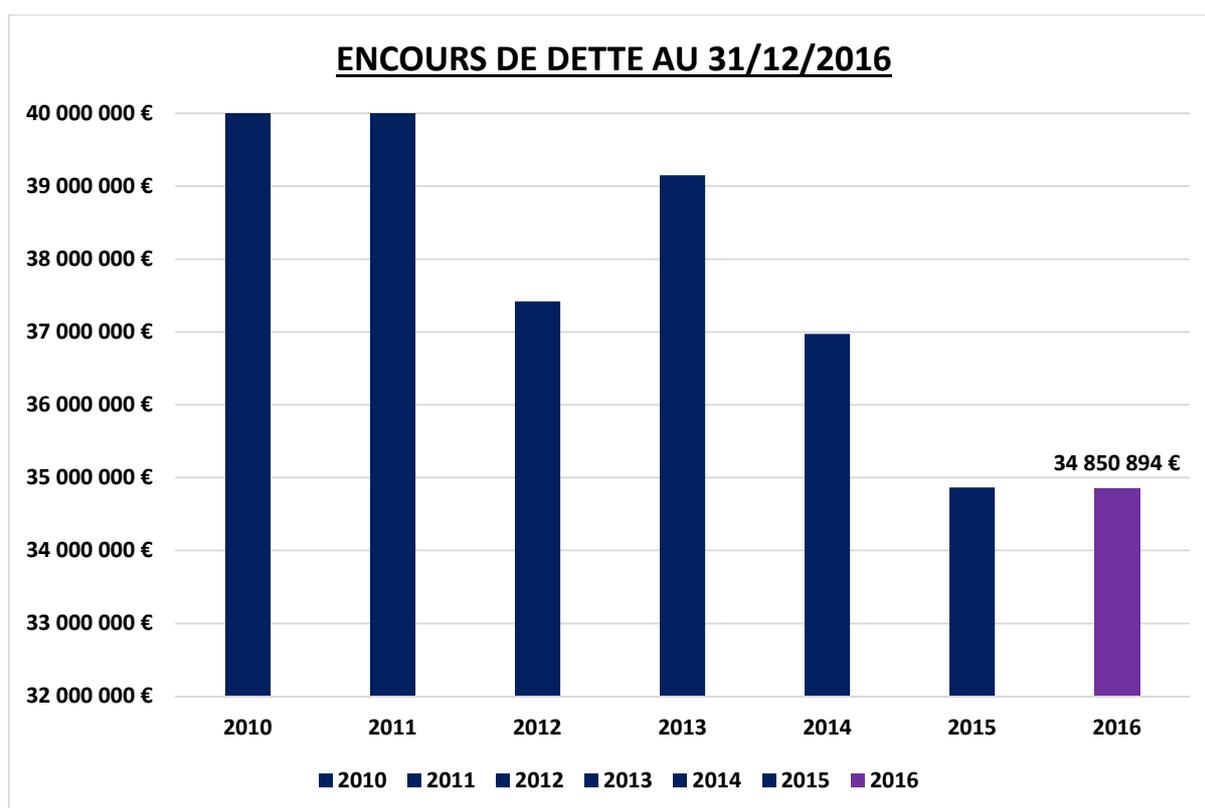


TABLEAU PRÉVISIONNEL				
Etat constaté - montants en Euros				
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2015	3 107 860,02	1 508 312,62	4 616 172,64	34 865 184,28
2016	3 114 090,52	1 390 463,43	4 504 553,95	34 850 893,73
2017	3 206 915,45	1 285 601,52	4 492 516,97	31 643 768,20
2018	3 301 427,08	1 186 770,26	4 488 197,34	29 942 120,45
2019	3 388 261,97	1 084 160,83	4 472 422,80	26 553 626,68
2020	3 184 373,29	954 077,32	4 138 450,61	23 369 009,92
2021	3 085 163,25	831 788,80	3 916 952,05	20 283 590,91
2022	3 032 666,46	713 110,68	3 745 777,14	17 250 655,80
2023	3 037 736,67	594 682,64	3 632 419,31	14 212 636,93
2024	3 043 040,08	475 702,76	3 518 742,84	11 169 300,41
2025	2 649 801,41	357 515,50	3 007 316,91	8 519 187,60
2026	2 287 203,76	260 924,43	2 548 128,19	6 231 656,72
2027	1 766 651,26	176 855,32	1 943 506,58	4 464 661,64
2028	1 302 919,49	113 831,88	1 416 751,37	3 161 596,57
2029	678 144,66	71 310,14	749 454,80	2 483 299,76
2030	452 338,06	49 094,93	501 432,99	2 030 802,67
2031	337 187,05	36 773,65	373 960,70	1 693 449,41
2032	337 285,20	30 072,99	367 358,19	1 355 990,49
2033	337 387,77	23 337,93	360 725,70	1 018 421,16
2034	312 494,94	16 726,38	329 221,32	705 736,47
2035	237 606,92	11 467,52	249 074,44	467 931,24
2036	237 723,95	7 545,99	245 269,94	230 000,00
2037	155 000,00	4 025,00	159 025,00	75 000,00
2038	75 000,00	1 312,50	76 312,50	0,00
TOTAL GEN	42 668 279,26	11 185 465,02	53 853 744,28	276 578 521,04

III) AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter le compte administratif et le compte de gestion de la commune tels qu'ils sont présentés par Madame la Maire et le Trésorier Principal de Malakoff ;
- D'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement qui est de **2 876 472,59 €** de la manière suivante :
 - **829 328,66 €** au financement du déficit réel de la section d'investissement ;
 - **2 047 143,93 €** en recettes de la section de fonctionnement.
- D'acter que le conseil municipal du 22 mars 2017 avait décidé de procéder à une reprise anticipée de la totalité de ces résultats au budget primitif de l'exercice 2017. L'excédent de fonctionnement du CA 2016 a permis de financer une enveloppe de dépenses imprévues de 482 814 €, un virement à la section d'investissement de 482 814.13 € et d'assurer le financement de l'équilibre de la section de de fonctionnement pour 1 081 143.93 € et d'investissement pour 829 328.66€.